

L'an 2021, le 08 janvier à 20 h, le conseil municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de S. FOLLIN-Maire ;

Présents : Mmes BATTISTELLA Karine, MOONEN Marianne, OLIVIER Laurence, CHOUREAU Annie, NEVEU Virginie, KOSIACK Céline, MM. PUECH Alain, OLIVIER Régis et VIGNERON Pierre

Absente excusée : BOEHM Annie

Secrétaire de séance : BATTISTELLA Karine.

**DELIBERATION N° 2021-01 : ELABORATION D'UN PACTE DE GOUVERNANCE INTERCOMMUNAL**

M. le Maire fait valoir les possibilités introduites par la loi du 27 décembre 2019 dite loi « engagement et proximité » et la déclinaison locale et mise en œuvre proposée par la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre (délibération en date du 18 novembre 2020). Notamment, l'opportunité d'élaborer et de formaliser un Pacte de Gouvernance communautaire permettant de :

- Renforcer l'échelon intercommunal, au service des politiques publiques, dans le respect de la légitimité démocratique des exécutifs locaux ;
- Placer le développement, la solidarité et la proximité au cœur de la coopération intercommunale ;
- Poser les bases d'une communauté au service du territoire et de ses habitants ;
- Organiser un partenariat privilégié avec les acteurs du territoire, en particulier les conseillers communautaires, les maires et les conseillers municipaux.

En définitive, permettre aux communes de récupérer une part essentielle de représentativité et de décision au sein des intercommunalités (EPCI).

**Avis favorable** à l'unanimité du conseil municipal pour retenir et participer à l'élaboration du Pacte de Gouvernance proposé par la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre ?

**DELIBERATION N° 2021-02 : ADHESION DE LA COMMUNE DE SAINT-VALERY-EN-CAUX AU SDE76**

M. le Maire indique que la commune de Saint-Valéry-en-Caux a fait valoir sa demande d'adhésion au Syndicat Départemental d'Énergie (SDE76). Une demande validée par la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre par délibération du 18 novembre 2020. En conséquence, il est retenu que les 628 communes adhérentes du SDE76 soit également amenées à délibérer sur cette demande d'adhésion.

**Avis favorable** à l'unanimité du conseil municipal pour l'adhésion de la commune de Saint-Valéry-en-Caux au Syndicat Départemental d'Énergie de Seine-Maritime (SDE76).

### DELIBERATION N° 2021-03 : RECENSEMENT DES INDICES DE CAVITES SOUTERRAINES DU TERRITOIRE COMMUNAL

M. le Maire indique que cette démarche présente un intérêt certain en matière d'identification des risques et des zones susceptibles d'être urbanisées.

En conséquence, il a sollicité et rencontré le 9 décembre 2020, M. Lamare du cabinet d'étude Alise qui vient de lui remettre une offre technique d'intervention et de réalisation de l'étude. Un coût H.T. de 5 700 euros dont une partie pourra être subventionnée par le département de Seine-Maritime.

Un recensement des zones à risque qui pourra à terme être intégré à la démarche relative au Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

**Avis favorable** à l'unanimité du conseil municipal pour accepter l'offre d'étude de recensement proposée par la société ALISE.

### DELIBERATION N° 2021-04 : DEVENIR DU LOGEMENT COMMUNAL SUITE AU DEPART DU LOCATAIRE

M. le Maire fait valoir que depuis le 31 décembre dernier, le logement communal est vacant et que cette vacance est le moyen de faire le point sur le devenir dudit logement. Qu'il convient en conséquence de mener une réflexion sur l'espace limité réservé à la mairie (secrétariat, salle du conseil et bureau du maire mutualisés) et le problème de respect de la confidentialité quand plusieurs personnes sont présentes.

Que cette réflexion doit être à même d'identifier les possibilités de maintien d'un logement communal à louer et d'extension de la mairie.

**Avis favorable** à l'unanimité du conseil municipal pour solliciter un cabinet d'architecture qui sera à même d'identifier les possibilités d'affectation du bâtiment dont la partie logement vient de se libérer.

### POINTS D'INFORMATIONS DIVERSES

- Point sur le transfert des pouvoirs de police spéciale du maire qui peuvent être transférés au président de la communauté de communes : une seule commune pouvant s'opposer à ce transfert, il apparaît que 15 communes ont d'ores et déjà délibéré pour garder les compétences relatives au pouvoir de police du maire. Pouvoir de police spéciale que nous conservons donc de fait ;
- Point sur projet éolien SIEMENS-GAMESA : la commune de Bourville a d'ores et déjà délibéré défavorablement (10 voix contre et une abstention) au projet d'implantation d'éoliennes sur le territoire de 3 communes dont la nôtre. Nous avons en conséquence sollicité la commune voisine de Canville-les-deux-Eglises également concernée par le projet, qui ne nous a pas donné de réponse. Avis mitigé pour Héberville : 50% pour et 50 % contre ; 1 abstention ;
- Point Plan Local d'Urbanisme intercommunal : un délai supplémentaire accordé pour la décision qui doit intervenir en définitive au 30 juin 2021. Notre commune ayant donné un avis favorable à cette démarche

intercommunale, il est retenu de délibérer à nouveau d'ici le mois d'avril pour entériner notre avis favorable avant transmission à la préfecture et à la communauté de communes de la Côte d'Albâtre, en charge du dossier.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h00.



A collection of approximately ten handwritten signatures in various colors (black, blue, red) and styles, scattered across the page. The signatures are mostly illegible due to their cursive and stylized nature. One signature in the center is written in blue ink and appears to contain the word "Baller".